



## AVIS

AT.21.30.AV

Révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIÈRE-SOIGNIES et CHARLEROI visant l'inscription d'un périmètre de réservation pour l'implantation d'une liaison électrique de 380kV entre Avelgem et Courcelles - projet "Boucle du Hainaut" à MONT-DE-L'ENCLUS, CELLES, FRASNES-LEZ-ANVAING, LEUZE-EN-HAINAUT, ATH, CHIEVRES, BRUGELETTE, LENS, SOIGNIES, BRAINE-LE-COMTE, ECAUSSINNES, SENEFFE, PONT-A-CELLES et COURCELLES -  
Demande de révision

Avis adopté le 01/04/2021

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande :

- *Initiateur :* Elia Asset sa
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* D.II.48§4 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 11/02/2021
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 23/03/2021

### Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Entre Mont-de-l'Enclus et Courcelles - zone agricole, zone forestière, zone d'espaces verts, zone d'habitat à caractère rural, zone d'activité économique mixte, zone de dépendance d'extraction, zone de parc. Autres zones <5ha
- *Affectations proposées :* Périmètre de réservation
- *Compensation :* /

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet prévoit l'inscription d'un périmètre de réservation qui court sur 84,8 km et qui présente une largeur de 200 m. En provenance du poste de transformation d'Avelgem, il commence à la frontière régionale, commune de Mont-de-l'Enclus, et rejoint le poste de Courcelles. Il est destiné à accueillir une ligne électrique aérienne à haute tension (380 kV), d'une capacité de 6 GW. Elle se composera de pylônes de 60 mètres de hauteur espacés de 350 à 400 mètres, de quatre conducteurs par phase (12 par terre), et de deux câbles de garde au sommet. Son tracé croise le canal Ath-Blaton, la ligne TGV, l'autoroute E429, diverses rues, routes, cours d'eau, et d'autres lignes électriques (70 et 150 kV). Il se trouve à 90%, soit 1.538 ha, en zone agricole.

La Boucle du Hainaut a été inscrite au Plan de développement fédéral et dans la Déclaration de politique régionale de 2019 ; elle est prévue au Schéma de Développement Territorial (2019). Le besoin pour de telles infrastructures découle du Clean Energy Package de la Commission européenne, traduite dans le Plan National Energie Climat 2021-2030. Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien offshore, le réseau devra être mieux interconnecté avec tous nos pays limitrophes et le Royaume-Uni. Or le maillage est actuellement insuffisant : il s'agit précisément, avec ce projet, d'assurer la redondance des capacités de transport ouest-est dans le pays (parallèle avec la ligne Horta-Mercator en Flandre orientale).

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire estime qu'il ne dispose pas de toutes les informations suffisantes pour se prononcer valablement sur le dossier de base relatif à la révision de plusieurs plans de secteur pour l'inscription d'un périmètre de réservation dans le cadre du projet « Boucle du Hainaut ».**

Le Pôle constate en effet que le dossier de base qui lui a été soumis ne comporte pas en l'état tous les éléments nécessaires pour comprendre si le projet répond de manière efficace aux objectifs poursuivis, tant au niveau international, régional que local.

Pour pouvoir se prononcer valablement, le Pôle souhaite dès lors disposer des éléments suivants :

- Une objectivation des besoins avérés de la construction de cette ligne électrique au regard des objectifs internationaux, régionaux et locaux en matière de transport d'électricité. Une pondération de ces objectifs pourrait notamment être envisagée pour mieux objectiver l'intérêt du projet. Conscient de ce que la technologie finalement prônée pourrait modifier les caractéristiques propres du périmètre réservation (ex : localisation, emprise foncière...), le Pôle encourage par conséquent la mise en œuvre, parallèlement à l'objectivation précitée, d'une analyse comparative et multicritère des différentes technologies envisageables (ex : courant continu, enfouissement...) qui permettra de mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de chacune d'elles ;
- Une analyse plus approfondie des conséquences de la non réalisation de ce projet.

Finalement, afin de disposer d'un maximum d'informations sur l'intérêt du projet, le Pôle souhaite également être informé des conclusions des différentes expertises en cours, sollicitées par les autorités compétentes directement concernées par le projet.

  
Samuël SAELENS  
Président